



# VOTEZ POUR L'ÉDUCATION

## Équitable, inclusive et gratuite :

### Mise à jour et exposé stratégique sur l'éducation de qualité après 2015

#### Une vision collective

Unis autour d'une vision commune du droit à l'éducation et d'une conviction partagée sur le pouvoir de l'éducation, des activistes se battent sans relâche depuis plus de 15 ans pour la mise en œuvre de l'agenda complet de l'Éducation pour tous. Avec cette vision qui reste encore à accomplir, la Campagne mondiale pour l'éducation plaide depuis deux ans dans le cadre des négociations sur l'après-2015 pour que soit défini un objectif d'éducation large et complet, basé sur les droits, au sein de l'agenda du développement de l'après-2015 et demande la poursuite d'un cadre de l'Éducation pour tous harmonisé et revitalisé, pleinement intégré à cet objectif.

#### Possibilités d'influence

2015 offrira aux défenseurs de l'éducation une dernière chance d'influencer le contenu de l'agenda de l'après-2015 en matière d'éducation, notamment en pesant sur les positions de leurs gouvernements nationaux. Voici quelques déclarations clés que nous pouvons influencer :

- **Les Objectifs de développement durable de l'après-2015 (ODD)** : ils se rapportent à un agenda du développement élargi, et un ensemble d'objectifs provisoires est en cours de discussion depuis un certain temps. L'objectif 4 concerne explicitement l'éducation et appelle les gouvernements à « assurer l'inclusivité, l'équité et la qualité de l'éducation et promouvoir des possibilités de formation tout au long de la vie pour tous ». Les ODD finaux seront adoptés lors d'un sommet spécial des Nations Unies à New York en septembre 2015.
- **Le cadre de l'éducation de l'après-2015** : ce cadre sera pleinement aligné sur l'objectif et les cibles d'éducation des ODD (objectif 4), mais comportera plus de détails sur l'architecture du secteur éducatif aux fins de gouvernance et de suivi de l'objectif et des cibles, et précisera les stratégies de mise en œuvre. L'UNESCO est à la tête de ce processus, et le cadre a été préparé par le Comité directeur de l'EPT ; le cadre initial sera présenté dans la déclaration du Forum mondial de l'éducation en Corée en mai 2015, et la version finale sera entérinée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2015, une fois les ODD adoptés.

Les indicateurs qui permettront de mesurer la réalisation de l'objectif et des cibles de l'après-2015 ne seront sans doute pas finalisés avant 2016.

### **L'éducation doit être au cœur d'un cadre crédible de développement mondial.**

L'éducation est un droit humain fondamental et un bien public, la clé pour éliminer la pauvreté et construire un avenir équitable et soutenable. Dans l'enquête mondiale « My World » des Nations Unies qui portait sur les priorités des citoyens pour l'après-2015, tous les groupes démographiques partout dans le monde ont placé l'éducation en tête. Dans l'opinion publique, l'éducation représente l'élément le plus important de l'agenda de l'après-2015. L'agenda ne doit pas décevoir ces attentes.

Une éducation de qualité fondée sur les droits autonomise les individus, renforce les communautés et fournit un socle fondamental pour l'accomplissement des autres objectifs de développement. Elle a un pouvoir de transformation et fournit des connaissances, des aptitudes et des compétences fondamentales pour examiner, conceptualiser et résoudre les problèmes qui se posent tant au niveau mondial que local, et pour contribuer activement au développement durable et démocratique de la société.

### **Les objectifs d'éducation pour l'après-2015 doivent conforter les obligations existantes relatives aux droits humains ainsi que les accords déjà conclus par la communauté éducative.**

Les États ont adhéré à l'obligation de fournir une éducation équitable, gratuite, de qualité dans le cadre des droits humains en ratifiant de nombreux traités et conventions. L'agenda de l'après-2015 ne doit pas constituer une régression à cet égard. De plus, le nouvel objectif de l'éducation avec ses cibles et son cadre doit s'appuyer sur les accords négociés entre les représentants des acteurs de l'éducation à travers le monde (ministres de l'Éducation et autres ministres, société civile, syndicats d'enseignants et secteur privé). Ces accords sont repris dans l'[Accord de Muscat](#) – approuvé par la Réunion mondiale sur l'EPT et le Comité directeur de l'EPT – et dans les documents produits par les consultations régionales sur l'EPT menées par l'UNESCO.<sup>1</sup>

### **L'éducation de qualité exige de la qualité au niveau des apports et des processus**

Chaque élève, où qu'il vive, y compris dans les situations de conflit et d'urgence humanitaire, doit être formé par un enseignant qualifié et soutenu adéquatement, dans des environnements éducatifs sûrs et inclusifs disposant d'infrastructures, d'équipements et de ressources appropriées. La qualité des processus et des pratiques est la garantie que les enfants quitteront l'école avec des connaissances, des compétences et des valeurs qui les aideront à devenir des membres actifs de leur société et à contribuer à la résolution des défis du 21<sup>e</sup> siècle à l'échelon local, national et mondial.

### **L'éducation transformatrice est une éducation équitable**

L'objectif d'éducation de l'après-2015, à intégrer au cadre des Objectifs de développement durable, doit comporter des mesures concrètes visant à éliminer toutes les formes de discrimination, y compris celles basées sur le handicap, le sexe, la race, l'ethnie, la religion, la langue, l'orientation sexuelle ou la situation socioéconomique.

### **Les gouvernements doivent assumer leurs responsabilités**

L'éducation est reconnue comme un droit humain fondamental et les gouvernements ont l'obligation de faire respecter ce droit. Ils ont notamment la responsabilité de fournir des financements suffisants pour garantir une éducation de qualité, équitable et inclusive et des possibilités de formation tout au long de la vie, par exemple par le biais d'une fiscalité juste et progressive.

---

<sup>1</sup> Les déclarations finales des conférences régionales sur l'EPT sont disponibles en ligne [ici](#) (Asie-Pacifique), [ici](#) (Amérique latine et Caraïbes), [ici](#) (Moyen-Orient), [ici](#) (Afrique) et [ici](#) (Europe et Amérique du Nord)

# POINTS SPÉCIFIQUES À EXAMINER ATTENTIVEMENT À CE STADE DES NÉGOCIATIONS

## 1. Fixer des cadres ambitieux, fondés sur les droits, pour l'éducation après 2015

Les deux éléments clés du cadre de l'éducation de l'après-2015 – le Cadre d'action et les Objectifs de développement durable – doivent être solides, fondés sur les droits, ambitieux dans leurs aspirations et accompagnés d'engagements concrets clairs.

Le Forum mondial de l'éducation qui se tiendra à Incheon (Corée) en mai conduira à l'élaboration d'un Cadre d'action (qui sera finalisé en novembre après l'adoption des ODD). Une déclaration sera aussi publiée à l'issue du Forum. Les deux documents devront être ambitieux, ne pas régresser dans leurs engagements vis-à-vis des droits humains existants et affirmer le rôle primordial de l'État. Il faut qu'ils suscitent l'enthousiasme et rallient les volontés politiques pour être mis en œuvre.

Comme en 2000 pour l'adoption des OMD, les gouvernements prévoient d'adopter les Objectifs de développement durable dans une déclaration durant le Sommet spécial des Nations Unies en septembre. La déclaration résumera les motivations, les engagements et les priorités du nouvel agenda de développement durable. Il est essentiel qu'elle contienne un engagement en faveur du droit à l'éducation pour tous ainsi que la reconnaissance de l'éducation comme une condition préalable et un catalyseur du développement durable.

## 2. Fixer des objectifs d'éducation ambitieux

Deux des cibles de l'objectif 4 proposé dans les ODD sont exprimées en pourcentage : le pourcentage de jeunes et d'adultes ayant les compétences requises par le marché de l'emploi, pour trouver un travail correct et le sens de l'entrepreneuriat (4.3) ; et le pourcentage de jeunes et d'adultes maîtrisant la lecture, l'écriture et le calcul (4.7) – sans préciser quels devraient être ces pourcentages. Ils sont simplement exprimés comme « x % ». La CME estime que ces cibles de « x % » devraient être remplacées par des chiffres précis, c'est-à-dire une cible englobant TOUS les jeunes et les adultes. Cette approche correspond à la proposition du Comité directeur de l'EPT.

Si certains éléments de l'objectif proposé nécessitent encore d'être renforcés (voir aussi l'[article du Rapport mondial de suivi sur l'EPT](#)), sa formulation résulte d'un long processus de délibérations et de négociations intergouvernementales auxquelles a participé la société civile. Dans ces conditions, la chance la plus plausible de progresser et d'éviter de tout perdre consiste à se concentrer sur l'amélioration de ces cibles de « x % » plutôt que d'appeler à un changement plus global.

## 3. Fixer des indicateurs solides, pertinents et complets

Alors que les gouvernements se dirigent vers un accord sur l'objectif et les cibles, le choix des indicateurs prend toute son importance. Les indicateurs orienteront la mise en œuvre, et le choix d'indicateurs étroits risque de rétrécir la vision de l'objectif. Le choix des indicateurs des ODD constitue donc une décision politique majeure avec des conséquences à long terme, et par conséquent, il ne peut être laissé aux seuls statisticiens.

Il faut offrir un espace de participation à la société civile dans le processus de développement des indicateurs à tous les niveaux (global, thématique, régional et national) ; les indicateurs globaux et thématiques doivent être définis en tandem.

Le processus actuel de développement des indicateurs envisage quatre niveaux d'indicateurs :

- *Indicateurs globaux* : Il y aura jusqu'à 120 indicateurs pour surveiller l'ensemble des 17 objectifs du cadre des ODD (qui inclut actuellement 169 cibles). En conséquence, le nombre d'indicateurs réservés à l'objectif d'éducation et ses sept cibles sera extrêmement limité.
- *Indicateurs thématiques* : Ce sont des indicateurs proposés par la communauté éducative en vue d'un suivi plus complet des cibles d'éducation à travers les pays.
- *Indicateurs régionaux* : Des indicateurs supplémentaires pourront être préparés pour surveiller certaines cibles régionales spécifiques.
- *Indicateurs nationaux* : Les pays sont encouragés à proposer des indicateurs complémentaires correspondant à leur système national d'éducation, leurs plans et leur agenda politique.

Nous demandons à ce que les indicateurs relatifs à l'objectif et aux cibles d'éducation de l'après-2015 :

- Déclenchent des actions nationales et ne se limitent pas à servir de critères de référence internationaux : il convient absolument de favoriser des indicateurs compréhensibles par les ministres des Finances, pouvant mener à des décisions de financement pour mettre en œuvre les politiques qui permettront d'atteindre les cibles ODD.
- Soient alignés sur les obligations liées aux droits humains et incluent des indicateurs de structure, de processus et de résultat. Un cadre d'indicateurs fondé sur les droits évalue à quel degré les détenteurs de droits jouissent de leurs droits et dans quelle mesure les États remplissent leurs obligations de responsabilité à l'égard de leurs citoyens ; des systèmes et des procédures de gouvernance robustes sont indispensables pour atteindre les résultats escomptés.
- Incluent une définition de l'éducation de qualité fondée sur les droits : cela signifie que l'éducation doit être non seulement « à disposition » et « accessible » pour tous, mais aussi « acceptable » et « adaptable ». Dans la perspective des droits humains, la question des résultats de l'apprentissage doit aller plus loin que l'alphabétisation et l'acquisition de compétences de calcul. Une éducation de qualité développe la personnalité, les talents et les capacités des apprenants à vivre une vie riche et satisfaisante dans leur société.
- Abordent les problèmes d'inégalité éducationnelle et tiennent compte de l'équité sous toutes ses formes (en particulier celles qui sont déjà incluses dans les cibles d'éducation des ODD).

Une première liste provisoire d'indicateurs globaux pour les ODD a été préparée par les Nations Unies et peut être consultée [ici](#). Le travail a été dirigé par la Commission des statistiques de l'ONU qui rassemble les responsables statisticiens des États membres. N'étant pas des experts de l'éducation, ils risquent de favoriser les données les plus faciles à recueillir. Dans la plupart des pays, les statistiques de l'éducation sont collectées par le ministère et non par le Bureau national des statistiques. La société civile a donc un rôle de premier plan à jouer pour élargir le champ des indicateurs d'éducation proposés et plaider pour des indicateurs vecteurs de transformation et fondés sur les droits. Nous encourageons vivement nos membres à s'impliquer dans le processus de perfectionnement des indicateurs. À ce stade, nous leur proposons d'organiser une rencontre avec leur Commission nationale des statistiques pour lui présenter leurs inquiétudes et leurs suggestions, lui communiquer les propositions de la CME et lui rappeler la nécessité d'une forte participation de la société civile dans le suivi des nouveaux cadres d'action.

La version finale des indicateurs ne sera disponible qu'en 2016. Entre temps, l'UNESCO prépare une liste d'indicateurs thématiques destinés à compléter ces indicateurs ODD.

La CME propose un ensemble préliminaire d'indicateurs globaux et thématiques pour l'éducation, qui repose sur la position consensuelle du mouvement ainsi que sur des idées supplémentaires présentées par les membres de la CME et d'autres contributions techniques. Ces propositions sont présentées en [annexe](#).

#### 4. Garantir un suivi efficace et une redevabilité effective vis-à-vis de l'agenda de l'après-2015

Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont souffert de l'absence d'un mécanisme robuste et cohérent de suivi et de responsabilisation. Il est indispensable de préparer un mécanisme clair de suivi des progrès et de responsabilisation des États à l'égard de l'application du nouvel agenda.

Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF), un organisme établi par l'ONU, a pour mission d'« effectuer des révisions régulières de suivi et sur la mise en œuvre des engagements et des objectifs sur le développement durable, y compris ceux concernant les moyens de mise en œuvre, dans le cadre de l'agenda de développement durable pour l'après-2015 ».

Les mécanismes de suivi et de redevabilité de l'après-2015 doivent refléter les notions suivantes :

- **Gouvernance démocratique et reconnaissance de la société civile** : les gouvernements sont les premiers responsables devant leurs citoyens via des organes de supervision tels que les Parlements nationaux. La société civile représente un interlocuteur crucial à tous les niveaux (local, national, mondial, etc.) et doit participer aux prises de décision. Les droits de liberté d'expression, d'association et de réunion doivent être respectés et un engagement clair doit être émis pour mettre fin à la criminalisation de la société civile.
- **Suivi pertinent des progrès à tous les niveaux** : tout comme il faut des indicateurs séparés pour suivre les avancées réalisées aux niveaux nationaux, régionaux, globaux et thématiques, il faut aussi établir des mécanismes de suivi des progrès à tous les niveaux. L'UNESCO doit garantir la mise en place d'un solide mécanisme de suivi thématique dans le secteur éducatif.
- **Cohérence avec les mécanismes existants** : les mécanismes de responsabilisation doivent s'inspirer des mécanismes existants d'examen des obligations liées aux droits humains, notamment l'Examen Périodique Universel. Dans le secteur éducatif, ces mécanismes doivent s'appuyer et développer le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, la Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous (GEM), le Comité directeur de l'EPT et la Consultation collective des ONG (CCONG).
- **Rigueur et force** : le suivi ne doit pas se limiter à des examens volontaires, mais inclure des examens indépendants et rigoureux des initiatives politiques des États et de leurs résultats, et mener à des actions concrètes apportant des remèdes appropriés et des mesures correctives.
- **Intégralité** : les mécanismes doivent englober des examens des allocations de ressources et des engagements de coopération internationale, et inclure des moyens pour garantir la redevabilité du secteur privé dans le pays et, le cas échéant, à l'échelon de la communauté internationale.

- Définitions claires : une bonne compréhension et des mesures pertinentes exigent le développement de définitions opérationnelles approuvées par la communauté internationale qui précisent les concepts centraux des indicateurs globaux et thématiques.
- Renforcement des capacités : les services de l'éducation doivent posséder des compétences statistiques et administratives suffisantes pour bien comprendre les cadres, collecter efficacement les données et les utiliser avec pertinence dans les prises de décision et la planification.

## 5. Assurer le financement des ODD en général et de l'éducation en particulier

Des ressources adéquates sont cruciales pour la mise en œuvre de l'agenda des ODD en général, et des objectifs et cibles d'éducation en particulier. La question du financement a occupé une place centrale dans les négociations de la dernière Réunion mondiale sur l'EPT à Muscat ainsi que dans les récentes consultations régionales sur l'EPT.

Dans le cadre des ODD, la plupart des discussions ont porté sur les moyens de réunir des ressources supplémentaires pour financer l'ensemble du cadre, plutôt que de se concentrer sur les dépenses dans des secteurs spécifiques (dont l'éducation). Des possibilités d'influencer le financement du nouvel agenda seront fournies par la Conférence d'Oslo sur le financement de l'éducation (Norvège, 7 juillet, qui offrira une occasion de plaider pour revigorer les engagements en faveur de l'APD) et la Conférence internationale sur le financement du développement d'Addis Abeba (Éthiopie, 13-17 juillet, qui s'intéressera au financement du développement en général). Cette dernière sera précédée d'un [processus intergouvernemental de préparation de la Conférence](#).

### Priorités relatives au financement :

- Insister avec force sur la question du financement dans l'agenda de l'éducation de l'après-2015, en incluant à la fois les financements domestiques et des engagements forts dans l'APD. Cela implique de réaffirmer les engagements de longue date en faveur du financement de l'éducation : 20 % des budgets nationaux consacrés à l'éducation, et un montant équivalent à au moins 6 % du PIB ET 10 % de l'APD alloué à l'éducation de base.
- Rappeler la responsabilité nécessaire de l'État dans le financement du nouvel agenda. Un rôle accru du secteur privé (surtout des organismes à but lucratif) dans l'éducation risque de renforcer la privatisation de l'éducation.
- Soutenir les grands mouvements qui réclament des financements adéquats pour l'agenda de l'ODD en s'assurant que les besoins de la communauté éducative sont pris en compte, par exemple en soutenant le mouvement pour la justice fiscale.
- Plaider pour que les mécanismes existants de financement de l'éducation – notamment le Partenariat mondial pour l'éducation – soient renforcés et harmonisés avec le nouveau cadre élargi.
- Mettre davantage l'accent sur l'équité et la qualité des allocations – en attribuant les nouveaux fonds à l'amélioration de l'environnement d'enseignement et d'apprentissage et en veillant à l'équité des investissements dans l'éducation.
- Appeler à une transparence et une responsabilité budgétaire accrues, y compris par la participation de la société civile aux processus de planification et de budgétisation.

## CONCLUSION

L'essentiel de l'agenda de l'après-2015 est déjà déterminé – en particulier l'objectif et les cibles élargis pour l'éducation – et l'influence des activistes de l'éducation et de la société civile a été déterminante. Il reste toutefois des opportunités significatives à saisir pour renforcer cette influence nécessaire pendant l'année 2015. Les décisions finales définissant un cadre comportant des cibles, des indicateurs, des mécanismes de responsabilité et de suivi et des financements ambitieux détermineront la façon dont l'agenda de l'après-2015 sera mis en œuvre et pleinement appliqué. Dans ce contexte, la société civile a encore beaucoup à apporter.

## Indicateurs globaux et thématiques proposés par la CME

Cible ODD	Indicateurs proposés par la Commission des statistiques de l'ONU et note attribuée <sup>1</sup>	Nos propositions d'indicateurs globaux	Nos propositions d'indicateurs thématiques
4.1	Pourcentage d'enfants ayant les normes minimales de compétences en lecture et en mathématiques à la fin du : (i) primaire (ii) collège (BAA)	Pourcentage d'enfants ayant les normes minimales de compétences dans des domaines définis au plan national à la fin du : (i) primaire (ii) collège * <sup>2</sup>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pays disposant d'une législation garantissant au moins neuf années d'éducation gratuite et obligatoire (primaire, collège, lycée)</li> <li>2. Pays disposant d'un cadre législatif fixant des normes minimales de qualité de l'école (primaire, collège, lycée)</li> <li>3. Pourcentage d'écoles conformes à ces normes (primaire, collège, lycée)<sup>3</sup></li> <li>4. Taux brut d'inscription au dernier niveau (primaire, collège) *</li> <li>5. Taux de réussite (primaire, collège, lycée)</li> <li>6. Pourcentage d'enfants non scolarisés (primaire, collège) *</li> <li>7. Taux de fréquentation (primaire, collège) *</li> <li>8. Pourcentage d'enfants plus âgés par niveau (primaire, collège)</li> <li>9. Nombre moyen d'années de scolarité (désagrégé pour appréhender l'ampleur des inégalités) *</li> <li>10. Moyenne des dépenses restant à charge par enfant (primaire, collège, lycée) *<sup>4</sup></li> </ol>
	Taux de réussite (primaire, collège, lycée) (AAA)	Nous sommes d'accord avec l'indicateur proposé *	
4.2	Indice de développement de la petite enfance (BBB) <sup>5</sup>	Pourcentage d'enseignants de préprimaire qualifiés selon les normes nationales #	<ol style="list-style-type: none"> <li>11. Pays disposant d'une législation garantissant au moins une année d'éducation préprimaire gratuite</li> <li>12. Pays disposant d'un cadre législatif fixant des normes de qualité minimales pour les services de PEPE</li> </ol>

<sup>1</sup> La première liste d'indicateurs de l'ONU pour les ODD a été communiquée aux Commissions nationales des statistiques qui ont évalué chaque indicateur sur une échelle de A à C selon la faisabilité, l'adaptation et la pertinence de chacun des trois critères. Un indicateur noté "AAA" a été jugé par une majorité de bureaux nationaux des statistiques (au moins 60 %) comme facilement faisable, adapté et très pertinent pour mesurer la cible qu'il évalue. La CME propose des améliorations pour tous les indicateurs qui n'ont pas obtenu la note AAA.

<sup>2</sup> Les points accompagnés d'une étoile \* doivent être désagrégés. Au niveau des indicateurs globaux et thématiques, cette désagrégation est effectuée par quintile de revenu, par genre, par race/ethnie, par handicap, par lieu de résidence urbain ou rural. Des catégories supplémentaires peuvent être définies à l'échelon national. La base de données WIDE du RMS pourra également être utilisée à cette fin. En outre, il conviendra d'évaluer dans quelle mesure le fossé entre les groupes les plus élevés et les plus faibles a été comblé (par ex. entre le 1<sup>er</sup> et le 5<sup>e</sup> quintile de revenu).

<sup>3</sup> Les points accompagnés d'un signe # doivent être désagrégés par ville/campagne, global/thématique, province/région

<sup>4</sup> Une désagrégation par établissements publics et privés peut être envisagée.

<sup>5</sup> Les indicateurs doivent être compréhensibles et faciles à interpréter. Les indices ne doivent pas servir d'indicateurs en raison de la difficulté à interpréter la signification ou l'origine d'un changement.



	Participation à un enseignement organisé (1 an) (BAB)	Taux de participation à une année d'éducation préprimaire (un an avant l'âge officiel d'entrée en primaire) *	<p><b>13. Pourcentage d'écoles préprimaires conformes à ces normes (R/U) #</b></p> <p><b>14. Pourcentage d'établissements de PEPE qui n'imposent pas de frais de scolarité ou de charges indirectes. #</b></p> <p><b>15. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est normal dans les domaines suivants : langage/alphabétisation, calcul, développement physique, socio-émotionnel et cognitif *</b></p> <p><b>16. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans fréquentant un programme d'éducation de la petite enfance *</b></p>
<b>4.3</b>	Taux d'inscription par niveau et type d'éducation (EFTP et enseignement supérieur) (AAA)	D'accord avec la proposition de la Commission des statistiques de l'ONU *	<p><b>17. Pays disposant de cadres législatifs et politiques pour l'EFTP avec des dispositions claires pour garantir la non-discrimination et soutenir l'accès des étudiants issus de milieux à faible revenu.</b></p> <p><b>18. Pourcentage d'établissements d'EFTP conformes aux normes nationales #</b></p> <p><b>19. Taux brut d'inscriptions dans l'enseignement supérieur *</b></p> <p><b>20. Taux de participation à des programmes d'EFTP (15-24 ans) *</b></p> <p><b>21. Taux de participation dans l'éducation et la formation formelles et non formelles (25-64 ans) *</b></p>
<b>4.4</b>	Taux de participation dans l'éducation et la formation formelles et non formelles parmi les 25-64 ans au cours des 12 derniers mois (BAB)	Pourcentage de jeunes et d'adultes recevant une formation ou un recyclage professionnels, y compris l'apprentissage, la formation professionnelle avancée et la formation continue *	<b>22. Pays disposant d'un cadre législatif pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, avec des dispositions garantissant la non-discrimination (indicateurs structurels)</b>
	Pourcentage de jeunes et d'adultes maîtrisant l'informatique et les technologies d'information (BBB)		
<b>4.5</b>	Indices de parité (femmes/hommes, ville/campagne, quintile de richesse inférieur/supérieur) pour tous les indicateurs de cette liste pouvant être désagrégés (BBA)	Indices de parité (femmes/hommes, ville/campagne, quintile de richesse inférieur/supérieur, race/ethnie et handicap) pour tous les indicateurs de cette liste pouvant être désagrégés	<p><b>23. Pays disposant de lois, de politiques et de plans provisionnés pour garantir à tous les groupes marginalisés la jouissance du droit à l'éducation, sans discrimination et à chances égales</b></p> <p><b>24. Pourcentage d'élèves de primaire recevant un enseignement dans leur langue maternelle *</b></p> <p><b>25. Dépenses publiques pour l'éducation par enfant (Primaire/Collège/Lycée) #</b></p>
<b>4.6</b>	Pourcentage de jeunes et d'adultes maîtrisant la lecture, l'écriture et le calcul (BAA)	Taux de participation à des programmes d'alphabétisation (% de 25-64 ans illettrés) *	<b>26. Pays disposant de cadres législatifs ou institutionnels assurant l'accès à l'alphabétisation et à la formation tout au long de la vie comme un droit fondamental et fournissant un cadre opérationnel de mise en œuvre.</b>
	Taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes (AAA)	D'accord avec la proposition de la Commission des statistiques de l'ONU *	

<b>4.7</b>	Pourcentage d'élèves de 15 ans ayant de bonnes connaissances en sciences de l'environnement et de la terre (BBB)	Pourcentage d'heures d'enseignement consacrées à l'enseignement du développement durable / de la citoyenneté mondiale / des droits humains et de la paix #	<b>27. Pourcentage d'écoles dispensant un enseignement sur le VIH et la sexualité basé sur les compétences de la vie #</b> <b>28. Pays mettant en œuvre le cadre au Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (résolution 59/113 de l'ONU)</b>
	Pourcentage d'élèves de 13 ans souscrivant à des valeurs et des comportements favorisant l'égalité, la confiance et la participation dans la gouvernance (CBB)	Pays dans lesquels l'éducation aux droits humains, à la paix, à la citoyenneté mondiale et au développement durable est intégrée à la politique et aux programmes d'éducation	
<b>4a 1</b>	Pourcentage d'écoles avec accès à (i) l'électricité ; (ii) l'eau potable ; et (iii) des installations sanitaires séparées par sexe (conformément aux définitions de l'indicateur WASH (BAA))	Pourcentage d'écoles avec accès à (i) l'électricité ; (ii) l'eau potable ; et (iii) des installations sanitaires séparées par sexe (conformément aux définitions de l'indicateur WASH) ; (iv) des infrastructures et équipements adaptés aux personnes handicapées ; (v) des matériels et des équipements pédagogiques appropriés #	<b>29. Cadre législatif définissant des normes et standards de sécurité minimaux pour les environnements d'apprentissage</b> <b>30. Pays ayant mis en place des mécanismes d'investigation pour les plaintes concernant les discriminations et d'autres violations du droit à l'éducation</b> <b>31. Pourcentage d'écoles bâties depuis 2015 dans un site, avec une conception et une construction résistants aux catastrophes. #</b> <b>32. Pourcentage d'écoles avec accès à (i) l'électricité et (ii) Internet à des fins pédagogiques #</b> <b>33. Pourcentage d'écoles avec une infrastructure et des équipements adaptés aux personnes handicapées #</b> <b>34. Nombre d'attaques visant des élèves, le personnel enseignant et des institutions éducatives<sup>6</sup></b>
		Pourcentage d'élèves soumis à des châtimements corporels, du harcèlement, des abus sexuels et des discriminations *	
<b>4b 1</b>	Volume des flux d'APD dédiés à des bourses d'études par secteur et par type d'études (BBB) <sup>7</sup>		<b>35. Volume total de l'APD consacré à l'éducation<sup>8</sup></b>
<b>4c 1</b>	Pourcentage d'enseignants formés par		<b>36. Pays disposant d'un cadre législatif régulant le statut des enseignants</b>

<sup>6</sup> Peut être désagrégé par région/province au niveau national

<sup>7</sup> La CME considère que cette cible n'est pas assez forte et significative pour générer des résultats tangibles. De plus, une grande partie des fonds de l'aide dédiés aux bourses d'études a été utilisée pour subventionner des universités dans les pays du Nord avec les fonds de l'aide au développement. Cela risque d'exacerber le problème de la distribution disproportionnée de l'aide aux élites comptabilisée dans l'APD par les donateurs. S'il peut être intéressant de suivre les fonds destinés aux bourses d'études, ceux-ci ne doivent PAS être inclus dans les flux de l'APD et il faut à tout prix éviter toute incitation favorisant l'inclusion des bourses d'études dans l'APD. Les données sur la fourniture de bourses d'études doivent être désagrégées en fonction des caractéristiques des bénéficiaires, y compris selon le sexe, le quintile de revenu des parents, et la situation éventuelle de handicap du bénéficiaire.

<sup>8</sup> Tout décompte de la part de l'APD dédiée aux bourses d'études doit être précédé d'un indicateur de la valeur totale de l'APD. .

	niveau d'éducation selon les normes nationales (AAA)		<p><b>37. Pourcentage d'enseignants recevant gratuitement un soutien permanent pour leur évolution professionnelle #</b></p> <p><b>38. Pourcentage d'enseignants formés dans les domaines de la pédagogie, de la discipline positive, de l'éducation inclusive, des droits de l'enfant et de l'égalité entre les sexes</b></p> <p><b>39. Pourcentage d'enseignants recevant un salaire inférieur à la moyenne nationale *#</b></p> <p><b>40. Taux d'attrition des enseignants *#</b></p>
--	--	--	--